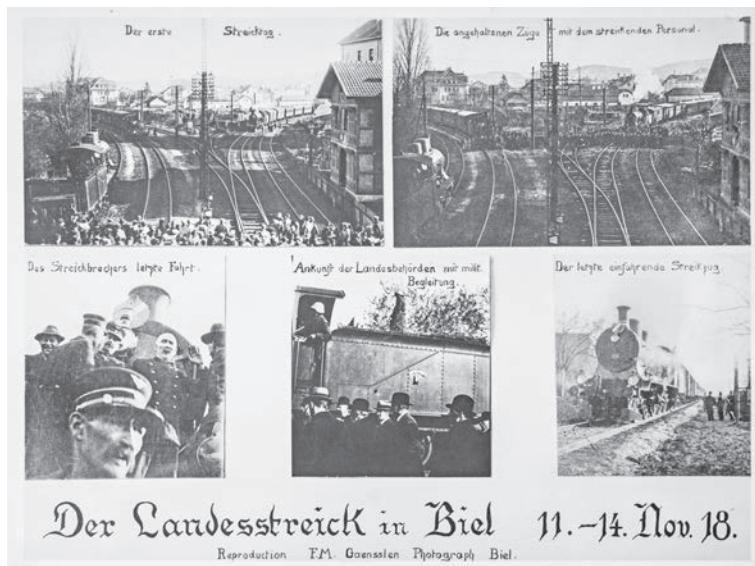




# 100 ans SEV

## 1919 – Fondation du SEV

Il y a cent ans, le dimanche 30 novembre 1919, quatre syndicats actifs dans le domaine des transports publics se sont réunis au gouvernement bernois pour former la Fédération suisse des cheminots (SEV). La fusion a eu lieu presque une année après la grève générale qui s'est déroulée du 12 au 14 novembre 1918, et qui fut le point culminant des conflits sociaux dans l'histoire de la Suisse moderne. En fondant cette fédération, les cheminots exprimèrent leur voeu d'avoir un syndicat uni malgré la multitude de professions très différentes, et de participer ensemble aux mouvements des travailleuses et travailleurs suisses et internationaux.



## 1927 – Adoption du Statut des fonctionnaires

Grâce au Statut des fonctionnaires, les conditions d'engagement des employés des chemins de fer sont réglées de manière claire et uniforme. Le Statut apporta une sécurité quant aux adaptations salariales obtenues avant et après la grève générale. Toutefois il contenait également une limitation du droit de grève et d'association

## 1932 – Importantes manifestations contre le démantèlement des salaires

En 1932, Jean-Marie Musy demanda au Parlement de baisser les salaires du personnel fédéral de 10%, dans un projet que l'on nommait «lex Musy». Le 11 septembre 1932, plus de 100 000 personnes ont manifesté dans toute la Suisse contre les suppressions salariales. Contre la décision parlementaire qui prévoyait une baisse salariale un peu plus modeste de 7,5 %, les syndicats et les associations de personnel ont saisi le référendum. Ils parvinrent à réunir dix fois plus de signatures que les 30 000 qu'il fallait présenter à cette époque.

## 1948 – Introduction de l'AVS

Le 6 juillet 1947, les citoyens acceptent la loi sur l'AVS. Au début 1948 les premières rentes sont versées. Le SEV fait partie des pionniers dans la lutte pour l'AVS.

## 1971 – Introduction du droit de vote pour les femmes

Le SEV s'est aussi fortement engagé dans la campagne de votation sur le suffrage féminin. Pour le SEV comme pour les autres syndicats, il semblait évident qu'il faille s'engager pour une acceptation du droit de vote des femmes.

## 1987 – Introduction de la semaine de 42 heures

Après une longue lutte sur le plan politique, la semaine de 42 heures pour le personnel fédéral est introduite en 1987.

### **1993 « Contrat Social »**

Dans les années 90 des cercles néolibéraux se sont renforcés, une de leurs préoccupations étant de démolir les principaux acquis syndicaux tels que les assurances sociales et les services publics. Dans les transports publics, la rationalisation croissante a amené simultanément une suppression massive de postes. Les CFF ont procédé à eux-seuls à une réduction d'un quart du personnel existant. Finalement le SEV a pu obtenir une atténuation sur le plan social de ces suppressions de postes. L'élément le plus important pour cela était le « contrat social » signé entre les CFF et le SEV le 31 mars 1993. Cet accord garantissait aux fonctionnaires et aux employés permanents un emploi et le maintien des droits acquis pour autant qu'ils soient prêts à exercer une autre activité jugée acceptable. Grâce au « contrat social », les démantèlements n'aboutissaient pas à des licenciements mais donnaient lieu à des départs à la retraite anticipée ou à des externalisations partielles du personnel.

### **1998 – Lutte autour de la Réforme des chemins de fer**

La Réforme des chemins de fer fut sans aucun doute la plus grande réorganisation du système de transports publics depuis la nationalisation des principales compagnies en 1902. A la rude concurrence des autres prestataires de transport s'ajoutait soudain une concurrence entre les différentes entreprises ferroviaires. Bien que le SEV ait très vite exprimé son rejet de toute privatisation et dérégulation de manière générale, il a fini par accepter la Réforme des chemins de fer, toutefois en restant très critique. Le point favorable était la décharge financière accordée aux CFF. En même temps, le SEV a pu obtenir des garanties concernant les postes de travail et les conditions d'engagement du personnel.

### **2001 – L'ère de la CCT débute**

Après plus de 20 rondes de négociations et une grande manifestation à Bellinzone, le 1er janvier 2001 la CCT entre en vigueur aux CFF et à CFF Cargo. Jusqu'à aujourd'hui, ce sont quelque 70 CCT qui ont été négociées par le SEV.

### **2019 – Bon anniversaire !**

Le SEV a lancé les festivités de son centenaire en février avec le baptême de sa locomotive. Elles se poursuivent dès le 3 juin avec la soirée spéciale et l'inauguration du bus exposition dédié au SEV.

Davantage d'informations et de matériel photo sur l'histoire du SEV sur nos sites internet:

[100.sev-online.ch](http://100.sev-online.ch)

[Sev-online.ch/100medien](http://Sev-online.ch/100medien)

